

La photographie comme élément de preuve, réalité ou illusion ?



Thomas L. Duclert

Photographe
Expert près la Cour d'appel de Paris

 Dans l'expertise judiciaire, de partie ou privée, on considère de facto qu'une photographie est un élément de preuve incontestable. Cet article a pour objectif de démontrer à l'ensemble des acteurs concernés dans une procédure (magistrats, avocats, experts...), que les conditions de réalisation d'une image et le post-traitement qu'on y apporte sont de nature à parfois tromper la perception réelle de ce qui est photographié.

PHOTOGRAPHIE / IMAGE / PRISE DE VUE / PREUVE / CONTRADICTOIRE / IRRÉFUTABLE / RÉALITÉ / ILLUSION - ST, A, O6, O2

 In expert court reports, whether for the parties or private, it is de facto considered that a photograph is an undisputable item of proof. The purpose of this article is to prove to all parties participating in proceedings (judges, lawyers, experts...) that the conditions in which an image is taken and its subsequent processing can sometimes result in misleading perceptions as to what exactly has been photographed.

INTRODUCTION

Si le titre de cet article emprunte au célèbre magicien Éric Antoine¹ la formule « réalité ou illusion », c'est afin de faire prendre conscience que, comme en magie, ce que montre une image n'est pas toujours une représentation fidèle de la réalité.

La photographie est tout simplement un procédé de reproduction ... sur un support physique ou un fichier informatique.

Cette reproduction est obtenue par le traitement de la lumière au travers d'une optique et d'un support sensible (pellicule ou capteur numérique).

L'image obtenue est développée via des traitements chimiques de la pellicule ou des

logiciels pour les fichiers numériques. Au bout du compte, l'image est reproduite sur un écran ou un support papier.

Or, chacune de ces étapes modifie le rendu de l'image en intervenant sur la chromie, les contrastes et la luminosité. Dès lors, la photographie reproduit-elle véritablement la réalité ?

Si l'on ajoute à ce fait que les conditions de prises de vues et le matériel utilisé ont également une influence sur ce qui est photographié, on

commence à avoir un élément de réponse à la question précédemment posée !

Fort de mon expérience de publicitaire pendant 18 ans puis de photographe depuis 10 ans, j'ai souhaité, par cet article, faire partager mon expérience auprès des magistrats,

avocats et confrères experts, afin d'avoir un œil toujours critique devant des pièces photographiques.

1. PETITE HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE

L'expression « la vérité par l'image » pose les bases de la croyance populaire que l'image est un support d'information fidèle. Cette croyance est, de mon point de vue, liée à deux facteurs déterminants.

1.1. Des appareils photo accessibles au public

Dans les années 30, les premiers appareils photo rendent la prise de vue accessible au public, d'abord auprès des personnes les plus aisées, puis progressivement à un public plus large.

Donc, depuis plus de 80 ans, quatre générations « font » des images et dans des quan-

Depuis plus de 80 ans, quatre générations « font » des images et dans des quantités exponentielles ces toutes dernières années.



tités exponentielles ces toutes dernières années, avec principalement l'apparition des smartphones et l'utilisation des réseaux sociaux.

Pour l'année 2014, selon le quotidien britannique The Guardian², un billion d'images étaient prises soit 10^{12} , et quotidiennement 700 millions d'images étaient publiées sur le site de partage d'images Snapchat.

Comme Monsieur Jourdain pour la prose, nous faisons de la photographie sans nous en apercevoir !

Dès lors que nous produisons ces images en quantité, nous nous approprions ce qu'elles représentent et leur conférons des valeurs de vérité.

1.2 Les images présentes dans la publicité et les médias

Les portraits officiels

La photographie perpétue la tradition picturale de la représentation du pouvoir. L'image est une communication efficace d'autant que pendant longtemps elle a peu souffert de contradictions. Culturellement et depuis des siècles, nous sommes donc conditionnés à recevoir une image du pouvoir comme une vérité alors que ces portraits ont toujours été mis en scène.

La presse

Les magazines d'information tels que Paris Match et Life avaient une diffusion respective dans leurs meilleures années de 1 800 000 exemplaires et 13 500 000 exemplaires. Ces journaux disposaient d'un quasi-monopole car ils étaient pratiquement les seuls à pouvoir financer des reportages couvrant l'actualité mondiale avec bien souvent de très belles images réalisées par des photographes de talent. Ils ont immortalisé en haute définition des événements à une époque où la télévision était encore en noir et blanc et en basse résolution !

Les premiers pas de l'homme sur la Lune ont démontré la supériorité technologique des États-Unis, la fillette brûlée au napalm marchant sur une route a montré les atrocités de la guerre au Sud-Vietnam. En France, la vision d'impacts de balles dans la DS lors de l'attentat du petit Clamart a démontré que le statut de président de la République ne préservait pas le général de Gaulle de tels événements terroristes.

Le journalisme d'information a progressivement migré vers une actualité « people » traitant de la vie privée d'acteurs, chanteurs, hommes politiques... Mais quel que soit le sujet traité, la presse diffuse une information visuelle sur des moments de vie avec un parti pris affirmé : celui du sensationnel. Dès lors, ce qui est montré devient une vérité parmi d'autres.

Il est possible de manipuler volontairement ou involontairement une image avec des moyens simples, et ainsi d'orienter la vérité.

L'art

En photographie d'art, on remet rarement en question la qualité artistique d'une œuvre car elle traduit la sensibilité et l'envie de l'artiste. On est en droit d'aimer ou non un photographe comme Guy Bourdin ou Robert

Doisneau, par exemple, mais la qualité de leur œuvre est indéniable.

Il arrive parfois qu'une image suscite une controverse sur la vérité qu'elle représente. On sait, par exemple, que « Le Baiser de l'hôtel de ville » de Robert Doisneau est une photographie posée et non spontanée, contrairement à ce qui a été longtemps pensé. De plus, cette photographie est associée à une action en justice intentée par le couple représenté. Malgré cela, le cliché original estimé à 15 000 € a été adjugé dans une grande salle de vente parisienne à 185 000 €, les conditions de réalisation de cette image n'ayant pas influencé négativement la qualité de l'œuvre.

La publicité

Pour ce qui est de la photographie publicitaire ou industrielle, univers dans lequel Guy Bourdin ou Robert Doisneau ont œuvré, on admet que leurs images traduisent la réalité d'une marque de chaussures ou de voitures.

Même si notre pot de yaourt n'est pas aussi beau dans notre réfrigérateur que dans la campagne de pub TV ou d'affichage, ou que notre voiture ne brille pas autant sur la route que dans nos magazines préférés, on admet naturellement cette différence, et ainsi que la réalité présentée est acceptable.

2. L'IMAGE ET L'EXPERTISE

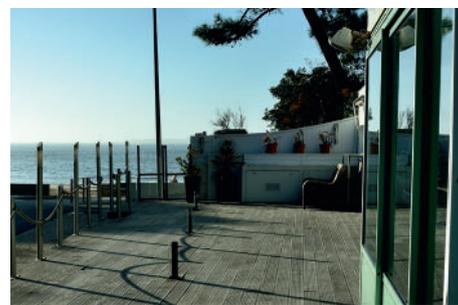
À ce stade du présent article vous me direz, à juste titre, que ces images publicitaires, ces reportages ont été réalisés par des professionnels. Et que les photographies dans une expertise sont des images amateurs et qu'elles n'ont pas été réalisées avec une ar-

rière-pensée diabolique⁴ !

C'est un parti pris dangereux car il est possible de manipuler volontairement ou involontairement une image avec des moyens simples, et ainsi d'orienter la vérité, en général en faveur de celui qui communique ces photographies !

2.1. La sélection des images

Certains auront tendance à communiquer uniquement les pièces photographiques en leur possession qui vont dans leur sens. Or, l'exhaustivité des images est de nature à donner une meilleure perception de ce qui est photographié.



Trois images d'un hôtel-restaurant du bassin d'Arcachon, avec vue sur la mer ou sur le parking.

2.2 La technique de prise de vue

Le choix d'un angle particulier, de l'heure de prise de vue et de l'éclairage ou l'utilisation d'un objectif spécifique, participent à modifier la perception réelle des faits.

Une malfaçon sur un revêtement de façade sera plus ou moins visible sur une image selon l'incidence de la lumière sur ladite façade (lumière de face ou rasante).

Dans un autre domaine, les conditions de réalisation d'une prise de vue d'une personnalité déterminent si les images réalisées l'ont été à son insu ou avec son concours. Ainsi pourra-t-on déterminer s'il s'agit d'images volées (paparazzade) ou non.

2.3. La manipulation

Il faut distinguer ici 3 degrés croissants d'intervention et donc de manipulation.

Le premier niveau consiste à améliorer des images car elles ont été réalisées dans des conditions techniques difficiles (obscurité, brouillard, espace exigü...) ou sans maîtrise de l'appareil photo. Le traitement apporté alors est destiné à rendre ces images plus lisibles.



Une fissure plus ou moins visible selon l'angle de prise de vue.



La même image avant et après traitement.





Retouche de la façade d'une maison individuelle.

Le deuxième niveau est bien plus malicieux, en apportant des modifications substantielles par des traitements de l'image, tels que l'utilisation de logiciels de retouches

photographiques.

Enfin, le troisième niveau consiste à produire des photographies supposées être

celles du lieu d'un litige, alors que les images concernent en fait un autre lieu, ou encore le même lieu mais photographié à des dates différentes.

CONCLUSION

Culturellement, l'image est bien trop souvent appréciée comme un élément de vérité absolue, alors qu'elle n'est en fait qu'une pièce comme une autre, qui doit être soumise à la contradiction lors de l'expertise.

C'est probablement le seul processus qui pourra véritablement déterminer le degré de vérité d'une image ! ■

NOTES

1. Avec l'aimable autorisation d'Emmanuel Mougin-Pivert, manager d'Éric Antoine.
2. <http://www.theguardian.com/books/2015/jul/10/2014-one-trillion-photos-welcome-new-visual-culture>
3. Vente Artcurial du 25 avril 2005.
4. Je fais ici référence à M. Eric Turquin, expert en tableaux, qui parlait, lors de son intervention du 19 novembre 2014 à la conférence sur « La peinture, le droit et l'expertise » de « faux diaboliques », tant ils étaient parfaits.

• Télésecrétariat Juridique et Médical :

- QUALITÉ
- RÉACTIVITÉ
- GAIN DE TEMPS
- CONFIDENTIALITÉ

- La **TRANSCRIPTION** est notre métier.
- Nous organisons vos réunions d'expertise, préparons et envoyons vos convocations par LR-AR, par mail, par courrier simple.
- Nous adaptons nos services à vos besoins spécifiques.
- Un serveur sécurisé est mis à votre disposition.

20 ANS D'EXPERIENCE

RCS TOULOUSE B 391 925 310 000 32 - 12 Rue de Quérigut 31100 TOULOUSE



performances
secrétariat

FRAPPE ET MISE EN FORME DE VOS EXPERTISES
sous 48 heures en France

Contactez-nous
pour une information plus complète

05.61.31.08.94
email : cavaillesophie@orange.fr

La rigueur
d'un service
spécialisé
la flexibilité d'un secrétariat
personnalisé
de proximité.

www.perfosecrétariat.fr